

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

Présents :

Sébastien OMBRAS
Cathy BERENGER
David BOURRIE
Véronique BRES
Ghislaine GLAD
Liliane ALLEMAND
Thierry PIGRENET
Yann RICHARD
Christine CHAPTAL
Karine PERIGOUT
Jean-Claude SERAFINO
Anne Lise TOURNIER

Abents excusés/procurations :

Agnès LAMETZ donne procuration à Ghislaine GLAD
Nathalie LOUBET donne procuration à Sébastien OMBRAS
Yohan ROUX donne procuration à Cathy Berenger

Absents :

Alice WAYOLLE
Pierre Jean DUPIRE
Sébastien CROUZET
Alain PARISOT

Secrétaire de séance :

Anne-Lise TOURNIER

Ouverture de la séance à 18 h 35

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du 8 Avril 2025

1. CONVENTION AVEC LE NOUVEL ARCHITECTE-CONSEIL

2. ACQUISITION DU TERRAIN DES CONSORTS DUMAS

3. CREATION D'UN PARKING

4. SMEG : MODIFICATION DES STATUTS

5. FONDS DE CONCOURS PAT : DEPOT DE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACQUISITION D'UN

LAVE-VAISSELLE & EQUIPEMENTS DE CANTINE SCOLAIRE. SOMME SOLLICITEE : 3 867 EUROS.

6. PRESENTATION DE LA DECISION DU MAIRE N° DEC 030 348 25A0001 du 14 MAI 2025 VIREMENT DE CREDITS

7. DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDITS A L'OPERATION DE REFECTION DES TERRAINS DE SPORT

8. POINT SUR TRAVAUX REALISES

9. QUESTIONS DIVERSES

Avant de commencer le conseil municipal, Monsieur le Maire remercie l'assemblée de sa présence

Monsieur le Maire précise que deux délibérations ont été rajoutées à l'ordre du jour de ce conseil, dans le cadre d'une demande de subvention exceptionnelle pour l'association La palette et d'une demande de subvention pour les lieutenants de l'ouvèterie.

0. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Avril 2025

L'ensemble des membres du conseil ayant reçu le compte-rendu, Monsieur le Maire propose son approbation.

Aucune objection particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. CONVENTION AVEC LE NOUVEL ARCHITECTE-CONSEIL

Il est proposé une rupture de convention avec M. Johannet, Architecte-conseil de la commune qui souhaite cesser cette fonction.

Pour son remplacement, il vous est proposé M. Cédric Couissin, Architecte à Collias, Architecte du Patrimoine à Uzès. Il a été Architecte du Patrimoine à Narbonne jusqu'en 2017. Actuellement il est également Architecte-Conseil de la ville de Montpellier et de la commune de Pont-Saint-Esprit depuis 2017. M. Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à consulter son site pour voir ses différentes réalisations. M. le Maire a eu un très bon contact et M. Couissin accepte cette mission et est prêt à assurer la transition avec M. Johannet. La prise de fonction pourrait être effective le 1er Septembre 2025. La vacation d'une demi-journée est fixée à 500 euros HT.

M. Le Maire propose de valider cette candidature et de l'autoriser à signer la convention.

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

2. ACQUISITION DU TERRAIN DES CONSORTS DUMAS (terrain situé à côté de la nouvelle pharmacie)

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle AV 85 a été inscrite en emplacement réservé au PLU de 2016 dans le but d'y réaliser un parking municipal en plein centre du village.

Actuellement les parkings réalisés sont suffisants pour la pharmacie, le pôle médical et le nouvel opticien qui vient de s'installer. L'Auberge du Bon Accueil fonctionne très bien et ses clients utilisent ces stationnements le week-end (pendant la fermeture des autres établissements). Il persiste cependant un manque de stationnements pour les autres jours d'ouverture de l'auberge mais surtout pour le stationnement municipal les jours de manifestations sur le champ de foire.

M. Le Maire a pris contact avec la famille Dumas pour leur proposer l'achat de cette parcelle. Un accord de principe a été trouvé à 12 000 euros pour une surface de terrain de 1 549 m².

L'acquisition de cette parcelle est acceptée et M. Le Maire est autorisé à signer le compromis de vente ainsi que tous les actes relatifs à cet achat.

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

3. CREATION D'UN PARKING

M. Le Maire précise qu'il a eu, sur ce projet de parking municipal, des discussions avec l'Architecte des bâtiments de France qui lui a préconisé de reprendre les paysagistes du Champ de foire pour rester dans la même conception paysagère.

Ce parking aurait son entrée en enrobé avec création d'un portail de 8 mètres de large pour conserver l'accès par une moissonneuse au terrain agricole voisin. Ensuite le parking serait réalisé en stabilisé, paysagé, clôturé avec passages piétons. Il serait créé environ 50 places y compris des places PMR pour un montant d'environ 150 000 euros TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce futur projet

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

4. SMEG : MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire demande à David Bourrie d'expliquer les modifications qui vont intervenir.

Le Syndicat Mixte pour l'électrification du Gard doit modifier son appellation et agrandir son champ d'application à plusieurs autres communes du Gard. En effet la nouvelle appellation sera Territoire d'énergies Gard SMEG

Monsieur le Maire propose que la collectivité accepte les nouveaux statuts.

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

5. FONDS DE CONCOURS PAT : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN LAVE-VAISSELLE ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES

M. Le Maire demande à Mme Cathy Bérenger d'expliquer l'achat envisagé. Mme Bérenger explique qu'après l'extension du restaurant scolaire de l'école maternelle il n'y a plus qu'un seul service pour les plus jeunes enfants, ce qui est beaucoup plus agréable pour les petits et pour le personnel. Mais au total plus de 150 enfants prennent leur repas quotidien à la cantine scolaire. Le lave-vaisselle acheté en 2014 ne correspond plus à un usage aussi intensif et présente des signes de faiblesse. Il est donc proposé d'investir dans un matériel plus puissant et d'aménager une table d'entrée de la vaisselle et une table de sortie ainsi que des bacs en inox. Les anciens matériels seront récupérés pour la Salle Pagès.

Il est proposé d'établir pour ces achats un dossier de demande de subvention de 3 867 euros.

Monsieur le Maire propose d'accepter ces achats pour la restauration scolaire.

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

6. PRESENTATION DE LA DECISION DU MAIRE N°DEC 030 348 25A00001 DU 14 MAI 2025 - VIREMENT DE CREDITS

Il est proposé un transfert de crédits car il manque 700 euros pour la réfection des tennis et sur la réfection du portail du complexe sportif.

M. Le Maire demande d'approuver ce transfert de crédits.

15 voix pour

0 contre

0 abstention

7. DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDITS À L'OPÉRATION DE RÉFECTION DU TERRAIN DE SPORT

M. le Maire explique que la réfection du terrain de sport est nécessaire car le gazon est très usé notamment devant les buts. La fréquentation est importante vu le nombre d'enfants et d'adolescents licenciés au club de football. Ces jeunes sont issus de Vézénobres mais également des communes voisines.

A Ners, le terrain de football ne dispose pas d'éclairage.

La question à se poser est : "Faut-il prévoir une réfection simple ou une réfection en profondeur ?"

Des devis ont déjà été sollicités variant de 22 000 à plus de 40 000 euros, un nouveau devis est en attente d'une entreprise vauclusienne.

Une réfection simple semble plus correspondre aux besoins actuels car les travaux sont plus rapides, le terrain serait donc moins immobilisé. Mais il faut bien noter que le terrain se situe en zone inondable et qu'il n'est donc pas à l'abri d'une inondation éventuelle.

Il faut noter aussi qu'un jour ou l'autre la fédération de football demandera de revoir complètement la clôture (montant estimé 18 000 euros)

M. Le Maire propose d'accepter le virement de crédit pour une réfection de ce terrain. Le type de réfection sera validé à réception du dernier devis.

15 voix pour

0 voix contre

0 Abstention

1

7 bis. Demande de subvention exceptionnelle et demande de subvention

Mme Ghislaine GLAD précise qu'elle a reçu deux nouvelles demandes de subventions :

La première est une demande exceptionnelle sollicitée par l'Association La Palette pour l'organisation d'un concert rock le 15 août à la table d'orientation après la Figoulade et d'un marché d'artisans d'art dans les Salles Romanes les 5 et 6 décembre prochain. Cette subvention les aiderait pour la communication sur ces deux événements. Il est donc proposé de les aider pour une somme de 150 euros.

15 voix pour

0 contre

0 abstention

La seconde demande est sollicitée par l'Association des Louveteries du Gard qui se fait aider par les chasseurs pour éradiquer les sangliers en surnombre qui attaquent les cultures. Ces battues sont organisées sur arrêté préfectoral. L'association sollicite une aide. Il est proposé de leur attribuer 200 euros.

15 voix pour
0 contre
0 abstention

8. POINT SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

A - Réfection des voiries

- La première partie est achevée : Chemin de la Rouvierette, Impasse du Château, la partie basse du Chemin du Mas de la Corse et de Bercaude, les abords de la crèche
- Reste à réaliser prochainement le plateau devant le restaurant Le Sarrazin, le chemin des Terres rouges, la partie goudronnée de la rue Montfaucon. La société "Un toit pour tous" va quant à elle goudronner prochainement les accès aux logements Lasparens ; l'entreprise sera contactée pour faire réaliser en même temps au moins la partie de la voie qui va du rond-point de la route de Deaux au cassis.
- Plusieurs projets à venir : Route de la Gare entre le pont du chemin de fer et le pont inondable vers Massanes quand des travaux électriques seront achevés (passage de câbles pour pompage de l'eau). Réfections à envisager : le Plan des Aires à partir du Cubano mais après enfouissement des lignes électriques (étude demandée au SMEG), la partie haute du chemin de Bercaude ainsi que la première partie du Chemin du Stade entre Le Bon Accueil et approximativement au niveau de chez la famille Aguillon, mais à ce niveau des câbles sont aussi à enfouir.

B - VEOLIA

Véolia est renouvelé comme exploitant de la distribution d'eau sur la Commune. Actuellement, Véolia installe des petits boîtiers sur chaque compteur d'eau et procède au remplacement des anciens compteurs afin que chaque habitant puisse contrôler sa consommation sur son téléphone mobile et éviter les fuites d'eau. Une réunion publique organisée par Véolia devrait avoir lieu le vendredi 26 septembre.

C - S GROUP

Construction d'une entreprise de Sons & Lumières pour les grands spectacles en France et à l'étranger par la Société S Groupe. Le permis de construire devrait être délivré cet été. La construction devrait démarrer en janvier 2026.

D - FUITES SUR PARKING DE LA MAIRIE et ESCALIERS

Les fuites d'eau de résurgence sur le parking de la Mairie ont été réglées suite à d'importants travaux et la borne incendie a été déplacée pour plus de praticité.

Une marche d'escalier dangereuse a été modifiée pour plus de sécurité.

E - Le porche sous la Mairie a été rénové car il s'effritait et devenait dangereux pour les piétons.

F - REPARATION DE VOIES DU CENTRE DU VILLAGE

Les plaques de sol dans les rues du centre du village endommagées par la société qui a installé la fibre ont été réparées.

G - REPARATION DE MURS EN PIERRE

Les murs effondrés ont été rénovés à l'Opidum et Impasse Jean Cavalier par l'association "Faire" dans le cadre d'un chantier d'insertion. Ce travail a été très bien réalisé dans les règles de l'art.

H - CIMETIERE

Des travaux d'exhumation ont été réalisés au cimetière : les travaux de reprise de 13 concessions sont en cours d'achèvement. Il reste un monument magnifique qui est à conserver. Prochainement des courriers seront envoyés pour les grilles en mauvais état et dangereuses dans le cadre du péril. Un devis sera signé pour la réfection du portail côté cimetière dit protestant.

I - SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

La nouvelle épareuse est arrivée aux Services techniques. La Société Noremat va former le personnel notamment pour l'accroche au tracteur. La largeur de coupe est de 1,20 m. La Société a repris l'ancienne épareuse.

POINT SUR VILLAGE D'AVENIR : Projet de construction de la Maison des Associations

L'étude de ce projet est prise en charge à 100 %. La 1ère phase de mission est achevée.

3 objectifs à atteindre :

- Définir le périmètre en adéquation avec les attentes des habitants et des futurs utilisateurs
- Etablir un bilan de programme du projet de maison des associations et de ses extérieurs
- Proposer une déclinaison opérationnelle en matière de paysage de travaux et de feuille de route

Le bâtiment pourrait s'édifier sur pilotis pour éviter les fissures et les inondations et se composer d'un rez-de-chaussée pour la bibliothèque et les jeunes et d'un étage réservé aux associations avec entrée sur la route du haut. Cette solution permettrait d'éviter un ascenseur. L'Architecte des bâtiments de France donnera son avis sur cette possibilité et son intégration par rapport au village médiéval.

Le but de la mission est de définir les m2 pour chaque activité. Le parking est existant, les réseaux existent à proximité. Pas de bassin de rétention à prévoir.

Le problème de l'ensoleillement devra être traité au niveau de l'architecture du projet.

Le chiffrage et le dossier de consultation pour les architectes sera rendu en septembre prochain. Ce dossier permettra les demandes de subventions aux partenaires.

Une prochaine réunion aura lieu le 15 Juillet à 13 h 30.

M. Le Maire demande s'il y a des questions à ce sujet : aucune question.

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

1. QUESTIONS DIVERSES

Accueil de M. Johannet, architecte-conseil de la commune pour le remercier de sa collaboration pendant 8 ans à Vézénobres. M. Le Maire rappelle toutes les interventions de M. Johannet pour la mise en valeur du village médiéval conformément à l'AVAP. C'est une longue coopération très agréable et utile qui a permis à tous les habitants de pouvoir réaliser leurs projets en harmonie avec le village et en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France.

M. Le Maire remet la médaille de la Commune de Vézénobres en remerciement de toute cette très bonne collaboration.

La séance est levée à 20 h.

